

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6235**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce spécialité : Distribution : Management et gestion de rayon (DISTRISUP Management), grandes surfaces.

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur (), Université d'Angers | Recteur de l'académie, Président de l'Université d'Angers |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier visé est celui de « manager de rayon » tel que défini par le Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.) de la Fédération du Commerce et de la Distribution. Il permet d'évoluer vers les fonctions de chef de secteur, directeur de magasin, d'acheteur, de chef de département, de chef de produit, puis vers des fonctions de direction de groupe.

Gérer et animer un rayon faisant partie intégrante d'un point de vente grande surface. Sélectionner et motiver leur équipe. Optimiser les approvisionnements, la mise en rayon, la vente et suivre les performances du rayon.

Comprendre et évaluer les possibilités du marché.

Évoluer en magasin vers les postes de chef de groupe, chef de département, chef de secteur et par la suite avoir la responsabilité complète d'un point de vente.

Evoluer vers les achats, le marketing, les ressources humaines, le contrôle de gestion ou la finance, en France ou à l'étranger. (Le réseau des réseaux partenaires est largement développé à l'international).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de l'achat, du marketing, des ressources humaines, de la finance ou la logistique, en France ou à l'étranger.

Grande distribution alimentaire ou spécialisée, supermarché ou hypermarché.

Chef de rayon

Manager de rayon

Adjoint au chef de rayon

Manager métier (par spécialisation)

Chef de groupe

Adjoint au responsable univers de consommation

Directeur de magasin

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

D1301 : Management de magasin de détail

D1509 : Management de département en grande distribution

D1406 : Management en force de vente

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation universitaire est articulée en 5 « Unités d'Enseignement » (U.E.), elles-mêmes découpées en « Eléments Constitutifs » (EC). L'enseignement n'est pas semestrialisé, car l'année se déroule en alternance puisqu'en apprentissage (disposition pédagogique particulière -cf. article 7 de l'arrêté sur les licences professionnelles). Le mémoire final et l'oral afférent ont lieu avant la fin du contrat ainsi que la parution des résultats. Le mémoire et l'oral sont évalués sur la base d'une grille nationale commune de correction et de notation. Une session de rattrapage est prévue dans les délais impartis dans les textes. Le poids (coefficients et ECTS) des U.E. 1, 2 et 3 est de 60% (36 crédits) et de 40% (24 crédits) pour les U.E. 4 et 5 (professionnalisation).

U.E. n°0 : Fonction adaptation (pédagogie différenciée)

Toute matière nécessitant une mise en niveau et par exemple économie, statistiques, droit, informatique, langue

U.E. n°1 : Fonction Gestion:

Gestion comptable et financière

Logistique

Gestion de l'information

Droit appliqué à la distribution

Anglais

U.E. n°2 : Fonction Commerce dont :

Connaissance de la distribution

Marketing
Techniques commerciales
Merchandising et gestion du rayon

U.E n°3 : Fonction Management :

Connaissance de soi et développement personnel
Gestion et animation d'équipe
Prise de décision et pilotage
Droit social
Jeux d'entreprise et études de cas

U.E. n°4 : Projet tutoré 150 heures dont 10% pouvant être sous forme d'interventions (cours, exposés ...) constituant une aide à l'élaboration du mémoire.

U.E. n°5 : Formation en entreprise (4 périodes en alternance),

Durée : 29 semaines dont 5 semaines de congés légaux

Validité des composantes acquises : non prévue

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| Après un parcours de formation continue | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat de professionnalisation | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| Par candidature individuelle | X | |
| Par expérience dispositif VAE | X | Enseignants-chercheurs et professionnels |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|------------------------------------|-------------------------------------|

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09/ décembre 99.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Création: Arrêté du 7 juillet 2005 relatif aux habilitations de l'Université d'Angers à délivrer les diplômes nationaux.
Arrêté modificatif du 20 juillet 2012 relatif aux habilitations de l'Université d'Angers à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R. 613-33 à R. 613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Insertion professionnelle :
<http://www.univ-angers.fr/fr/formation/orientation---formation/suio-ip/insertion-professionnelle/les-enquetes-1.html>

Autres sources d'information :

Le site de l'association DISTRISUP qui a pour rôle d'homogénéiser l'offre de formation de la licence professionnelle de Commerce option distribution sur l'ensemble du territoire français (15 licences à ce jour):

<http://www.distrisup-formation.com>

Le site de l'IUT d'Angers :

<http://www.univ-angers.fr/formation.asp?ID=ILPCD&langue=1>

Lieu(x) de certification :

Université Angers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT Angers

Historique de la certification :

Ouverture en 2005, fonctionnement en apprentissage depuis septembre 2005, à la satisfaction de tous : apprentis, enseignants partenaires, et corps enseignant, ces étudiants étant particulièrement actifs et motivés. Les promotions ont été de 22 à 30 apprentis pour un maximum de 32 accordés par la région (pour plus de 40 demandes d'apprentis par les enseignants).

Anciennement Distech.

Certification précédente : Commerce option distribution